

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Séance du 20 octobre 2022

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Adjoint au Maire
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, M. Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, Mme Amandine MARTIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH
Anne HEUBERGER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations

RAPPORTEUR : Mme Christine GILL

DELIBERATION D20102022/07

9.1. Espace Les Tisserands

9.1.2. Mise en place d'un forfait énergie

L'Espace Les Tisserands (ELT) accueille trois activités différentes :

- Les salles sportives (dojo et salle de gymnastique/lutte).
- La bibliothèque.
- La salle festive (hall, petite et grande salle, régie et cuisine).

La salle festive est un réel outil mis à disposition des associations castinétaïnes, qui bénéficient d'une mise à disposition gratuite lors de l'organisation de leur Assemblée Générale annuelle. Cette mise à disposition

gratuite est aussi consentie pour de nombreux partenaires institutionnels dans le cadre de réunions ou évènements divers.

Cependant la crise énergétique actuelle a fait bondir les prix de l'énergie, tout comme l'inflation générale, multipliant par 12,8 le coût de fourniture du gaz.

Compte tenu, de ce contexte et des nombreuses mises à dispositions gratuites consenties toute l'année, et considérant que ces mises à disposition génèrent des frais aujourd'hui accrus pour la Commune, il est proposé d'instituer un forfait énergie pendant la période hivernale allant du 1^{er} octobre au 31 mars. Le forfait énergie sera demandé, par voie de convention, contrat de location ou de fiche de mise à disposition.

ESPACE LES TISSERANDS DE CHATENOIS
Forfait énergie applicable à partir du 01/11/2022
Pour la période allant du 1^{er} octobre au 31 mars

Type d'occupant	Coût forfaitaire par journée ou soirée
Particulier, entreprise de Châtenois et Partenaire institutionnel hors Communauté de Communes de Sélestat (3).	50 €
Association, particulier et entreprises extérieures.	100 €

(3) les réunions à caractère public ou de service direct à la population sont exclues de ce dispositif.

Les associations castinétaines sont exclues de ce dispositif, et seront renvoyées vers des salles plus petites lorsque les circonstances le permettent.

Vu l'avis de la commission,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le forfait énergie applicable à l'Espace les Tisserands lors des mises à disposition gratuites ou onéreuses, selon les conditions énoncées ci-dessus.

PRECISE que les présents tarifs sont valables pour toute nouvelle convention gratuite ou onéreuse, signée après le 1^{er} novembre 2022.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 25 octobre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

